

Territoire

RUANDA-URUNDI

N° 370 /A/16

Annexe

CA/12
Usumbura, le 4 février 1927.

Transmis en copie pour information à Monsieur le Conservateur des Titres Fonciers, à Usumbura.

Le Gouverneur,
Y. Anvo

Monsieur le Résident,

79/3
KIBUNGO



4608

Comme suite à mes lettres d'instruction générale relative à l'occupation du Kissaka j'ai l'honneur d'appeler spécialement votre attention sur la nécessité de mettre tout en oeuvre pour créer des ressources aux populations indigènes de cette région.

Les autorités britanniques y avaient favorisé dans une large mesure la culture indigène du café sur la base de plantations individuelles. Il conviendra de poursuivre énergiquement la campagne entreprise dans ce sens et d'y établir dès à présent de vastes pépinières de caféiers. *7/2 ans à l'air de même pour la culture à l'arabica.*
Ma lettre susdite vous entretenait d'autre part de l'opportunité de créer à Rukira un embryon d'enseignement professionnel.

Je vous suggère de détacher à cet effet dans ce poste un ou plusieurs moniteurs de l'école professionnelle de Kamembe qui sous la direction de l'adjudant chef BONSEN pourraient initier les indigènes à diverses industries. A cet égard la fabrication de cordes notamment "nécessite par un bien long apprentissage et pourrait aisément trouver des débouchés sur le marché d'Usumbura.

Enfin il serait intéressant de rechercher dans quelle mesure des entreprises agricoles non indigènes pourraient trouver au Kissaka des possibilités d'installation. Ce serait en effet le moyen le plus efficace de prévenir l'émigration que de provoquer la création d'entreprises, qui pourraient utiliser sur place la main d'oeuvre disponible.

LE GOUVERNEUR,

Monsieur le Résident du Ruanda à Kigali.

(st) *Barzanti*